



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : omeurillon@somme.fff.fr

Saison 2017/2018

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2005)

« 1^{er} Tour »

« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : FRVILLE ESCARBOTIN

DATE : Mercredi 15 Novembre 2017

HORAIRE : 13H45

38 (dont 3GB) JOUEURS CONVOQUES

FRIVILLE ESCARBOTIN US (11)	<i>BAINÉY Valentin*(?) – BEAUVISAGE Yoann*(?) – BENARBIA Enzo(?) – DELEPINE Mathéo*(?) – EL AMRI Ali (?) – EVRARD Enzo*(?) – FRETE CHOQUEL Artur(?) – GEST Gaëtan(?) JOLLY Flavien(?) – LEJEUNE Robin (?) – PARIS Samuel(?)</i>
FC OISEMONT(4)	<i>BERTHE Paul*(M) – CAVILLON Quentin*(D) – FREVILLE Tom*(D) – MANACH Antoine*(M)</i>
BLANGY BOUTTENCOURT SEP(7)	<i>DELGORGUE Alexis(A) – GOT Swan*(MG) – HORVILLE Valentin(LD) – LÉCONTE Martin*(MA) – MOUTIER Steven*(GB) – ROSANT Timothy*(MD) – TABACHE Sofiane(DC)</i>
MERS AC (3)	<i>DENIS Enzo*(M) – QUESNEL Kilian(GB) – WAMEN Mathys*(A)</i>
ÉTOILE VIMEUSIENNE(5)	<i>BOUR Quentin(MG) – DRUET Tom*(A) – LEVEL Paul*(D) – MEQUINNION Etienne(LD) – RENIER MAtthis*(D)</i>
AS GAMACHES(8)	<i>BARACHIN Louis*(D) – BENET Matis*(M) – DEJARDIN Maxime(A) – DESBIENDRAS Théo(GB) – DUBREU Valentin (D) – MICHAUT Baptiste (M) – PELTIER Robin(A) – POULAIN Arthur(M)</i>
ENCADREMENT	<i>DELABIE Dominique – PELISSIER Francis – GODIN Sylvain (Gamaches AS) – EVENOU Bastien(FC Oisement) – MARTIN Hadrien(Blangy/Bouttencourt)– VANSEVENANT Cédric(Friville) – DEFACQUE Dimitri (Friville)</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	